

## Le Test d'Aptitudes à la Chasse – T.A.C

### A/ Historique de la démarche

En élevage comme dans d'autres domaines, nul édifice pourra être construit que sur des bases solides. La lice représente cette base. Ses qualités sont fondamentales dans la réussite de la construction d'un schéma de reproduction.

Les cycles hormonaux et les mises bas liés à leur sexe, font qu'il n'est pas toujours évident de les mettre en valeur à travers les types de sélections habituels. De ce fait, le filtre des Fields trials ne peut être le seul indicateur quant à l'observation de notre cheptel et à la qualité globale des individus qui la composent. Nous nous sommes attachés, dans cette hypothèse, en premier lieu à la détection des femelles les plus à même, à améliorer ou au moins à pérenniser l'existant.

Le TAC est né d'une réflexion sur les exigences demander au niveau des lices dans la politique d'élevage à mener.

Cependant, les épreuves de travail sur Gibier Sauvage et en concours ouverts restent les outils prioritaires et incontournables de la politique de sélection et par la même d'élevage. Une valorisation conséquente des résultats sera faite pour les récompenses décernées dans ces épreuves de travail sur gibier sauvage.

À cette attention et pour associer ces sujets femelles, **il doit être envisagé des épreuves test, qui valideront bien que les qualités de base recherchées sont bien présentes, à savoir, la passion de la chasse, la qualité de l'arrêt, une quête de chien britannique et un déplacement sur le terrain conforme à l'expression de race. Il sera ensuite exigé un examen morphologique validant cette expertise de terrain. Cette méthode permettra à des adhérents du CSA peu à même de participer, pour différentes raisons, à nos field-trials de voir leurs lices reconnues par le club comme potentiellement de qualité afin de pouvoir reproduire au sein du programme d'élevage.**

### B/ LE TAC : Principes de base

Ce test est basé sur l'observation de critères propres aux spécificités inhérentes au Setter Anglais.

Il sera jugé par des juges de travail de la Société Centrale Canine (issus du Club du Setter Anglais) qui valideront bien que les qualités de base recherchées sont bien présentes, à savoir la passion de la chasse la qualité de l'arrêt, une quête de britannique et un déplacement sur le terrain conforme à l'expression de race.

Il sera ensuite exigé un examen morphologique validant cette expertise de « terrain » et la lecture officielle de la radiographie de dépistage de la dysplasie de la hanche.

## C/ REGLEMENT

### Conditions de participation

- ◆ Age : minimum 18 mois, maximum 60 mois (5 ans)
- ◆ Les femelles ne doivent pas être titulaires d'une récompense dans des épreuves officielles.
- ◆ Epreuves de proximité qui a pour vertu de s'adresser à des concurrents locaux

### Nature de l'épreuve, terrain :

- OU
- ◆ Epreuve organisée sur Gibier Lâché dans les conditions d'un concours d'automne (Le rapport ne sera pas exigé mais pourra ajouter un plus dans le cas où il aurait lieu).
  - ◆ Epreuve organisée sur Gibier Naturel ou Sauvage, (bécasse, bécassine ou perdrix sauvages) avec dans ce cas la seule exigence du coup de feu.
  - ◆ L'épreuve se courre en solo.

### Jury :

Les juges qui officieront lors de ces épreuves doivent être des juges issus et désignés par le Club du Setter Anglais. Ils seront particulièrement sensibilisés aux grandes qualités basiques que doivent manifester ces chiennes. Il s'agit bien de signaler à l'attention de chacun des lices qui sortent de l'ordinaire!

Sur le plan administratif les juges qui officieront lors de ces épreuves sont sur le mode indemnisation du Test d'Aptitudes Naturelles.

### Conditions d'attribution du T.A.C. :

Les lices qui auront réussi cette épreuve devront satisfaire aux 2 autres point d'attribution du test d'aptitudes à la chasse dans l'année en cours (sauf dérogation liée à une mise bas ou autres...)

- ◆ Qualificatif minimum « Très Bon » en Spéciale de Race, Régionale ou Nationale d'Élevage ( cela sous entend que la femelle est ou sera confirmée lors de cet examen)
- ◆ Lecture officielle de la radiographie de dépistage de la Dysplasie « A » ou « B »